

## DEC191689DGDR

### Décision portant nomination de Mme Gwendoline Joly-Jagot aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2019, Mme Gwendoline Joly-Jagot, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué aux ressources pour l'appui à la conduite juridique des opérations complexes de travaux.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Gwendoline Joly-Jagot, demeure affectée à la direction des affaires juridiques, 3 rue Michel-Ange 75794 paris cedex 16.

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 novembre 2019, Mme Gwendoline Joly-Jagot, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3** - La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **05 JUL. 2019**

Le président-directeur général  
Antoine Petit

